

Le présent document est proposé à titre d'exemple pour avoir une première idée des éléments à intégrer dans un traité de fusion. Il concerne le cas d'une fusion-absorption. Il est vivement conseillé de prendre attache avec les interlocuteurs compétents sur ce sujet afin d'en vérifier la conformité.

TRAITE DE FUSION

Entre les soussignés :

[Nom de l'association dissoute dans le cadre de la fusion], Association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée en Préfecture de [région/département] le [jour/mois/année], n°SIRET [numéro], dont le siège social est sis [ville ou adresse],

Représentée par les [titre du/des administrateurs et noms],
Agissant au nom, pour le compte et en qualité de [titre des administrateurs] de ladite association, dûment habilités à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration du [Nom de l'association] en date du [jour/mois/année]

Dénommée ci après [Nom de l'association dissoute],

&

[Nom de l'association dissoute dans le cadre de la fusion], Association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée en Préfecture de [région/département] le [jour/mois/année], n°SIRET [numéro], dont le siège social est sis [ville ou adresse],

Représentée par les [titre du/des administrateurs et noms],
Agissant au nom, pour le compte et en qualité de [titre des administrateurs] de ladite association, dûment habilités à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration du [Nom de l'association] en date du [jour/mois/année]

Dénommée ci après [Nom de l'association dissoute],

D'une part,

Et

[Nom de l'association opératrice de la fusion absorption], Association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée en Préfecture de [région/département] le [jour/mois/année], n°SIRET [numéro], dont le siège social est sis [ville ou adresse],

Représentée par les [titre du/des administrateurs et noms],
Agissant au nom, pour le compte et en qualité de [titre des administrateurs] de ladite association, dûment habilités à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration du [Nom de l'association] en date du [jour/mois/année]

Dénommée ci après [Nom de l'association opératrice de la fusion absorption],

D'autre part,

Il a été déclaré et convenu ce qui suit, en vue de réaliser la fusion des trois associations par voie d'absorption des associations [Nom des associations dissoutes], par [Nom de l'association opératrice de la fusion absorption].

SECTION 1 – CARACTERISTIQUES DES ASSOCIATIONS INTERESSEES – MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION – PROTOCOLE DE FUSION – COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION

A. Caractéristiques des associations intéressées

a1. [Nom de l'association dissoute]

[Nom de l'association dissoute] a pour objet :

[Reprendre dans les statuts l'objet de l'association]

[Nom de l'association dissoute] clôture son exercice au [jour/mois] de chaque année. [Nom de l'association] exerce son activité sur le territoire de [indiquer le territoire d'intervention].

[Indiquer toute caractéristique importante à noter dans le cadre de la fusion]

A2. [Nom de l'association dissoute]

[Nom de l'association dissoute] a pour objet :

[Reprendre dans les statuts l'objet de l'association]

[Nom de l'association dissoute] clôture son exercice au [jour/mois] de chaque année. [Nom de l'association] exerce son activité sur le territoire de [indiquer le territoire d'intervention].

[Indiquer toute caractéristique importante à noter dans le cadre de la fusion]

b. [Nom de l'association opératrice de la fusion absorption]

[Nom de l'association opératrice de la fusion absorption] a pour objet :

[Reprendre les statuts de l'association]

[Nom de l'association] clôture son exercice au [jour/mois] de chaque année. [Nom de l'association] exerce son activité sur le territoire de [indiquer le territoire d'intervention].

[Indiquer toute caractéristique importante à noter dans le cadre de la fusion]

B. Motifs et buts de la fusion

a. Exposé préalable

[Nom des associations dissoutes] sont constituées par des personnes physiques et morales qui s'associent librement pour remplir une mission d'intérêt général.

[Antériorité du partenariat, analyse des enjeux ayant conduit à la fusion, objectif communs, engagement des parties, nature des bénéficiaires des actions et partenariats à mobiliser]

Exemple

Après de nombreuses années de coopération et de mutualisation d'actions, de locaux et d'emplois, [nom des associations concernées par la fusion] ont décidé de fusionner au [Date].

Conscients des enjeux de la réforme territoriale, de la réorganisation des services de l'Etat et forts de valeurs, de stratégies et d'ambitions communes au service de la vie associative régionale, nos trois associations ont choisi de se donner plus de force en créant une identité commune.

Avec une assise renforcée, la future entité sera encore plus à même d'apporter des réponses concrètes et « actuelles » aux associations de la future région.

D'apporter plus de synergie, de souplesse, d'agilité aux besoins territoriaux de demain. Persuadés que la réforme territoriale doit amener les structures régionales à allier présence régionale auprès des politiques publiques mais aussi plus de proximité territoriale, il nous semble important de nous positionner dans une organisation nous permettant de répondre au mieux à cet enjeu essentiel.

Les bénévoles et les salariés des trois structures s'organisent pour mettre en place la meilleure organisation possible pour nous permettre de répondre au mieux aux enjeux des associations de demain autour d'un socle commun.

Les bénéficiaires de notre action : toutes les associations, qu'elles soient employeuses ou non.

Les partenaires et alliés de notre action : l'ensemble des collectivités territoriales, les services de l'Etat et les institutions publiques.

Sur un territoire : [nom du territoire concerné]

Avec pour missions essentielles à faire vivre :

[Détail des missions]

Les administrateurs des associations ont convenu de constituer [type de structure] par le biais [d'une fusion-absorption, de la création d'une nouvelle entité etc.].

Dans le contexte, la fusion est fondée sur des principes d'organisation qui donne lieu [indiquer les évolutions à prévoir telles que par exemple des modifications des

statuts, mise à disposition de personnel, dévolution de moyens etc.] + [indiquer les évolutions dans les modalités d'intervention].

L'existence d'une structure juridique unique permet une meilleure lisibilité pour les Associations, pour nos partenaires publics, et doit favoriser la reconnaissance et le renforcement de l'action Associative sur leur territoire d'intervention.

C. Comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération – Date d'effet de la fusion

a. Comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération

Pour établir les conditions de l'opération, [statut des différents administrateurs + nom des associations] ont décidé de retenir les comptes clos au [Indiquer date].

[Indiquer condition spécifique d'examen des comptes avant ratification du traité]

Par exemple :

Le présent traité de fusion sera donc examiné au regard des derniers comptes analysés par le commissaire aux comptes [noms des associations] à savoir ceux arrêtés au [Indiquer date] et qui devront avoir été approuvés par les Assemblées Générales Ordinaires annuelles du [noms des associations], préalablement à la ratification du présent traité.

Toutes opérations actives et passives réalisées par [noms des associations] depuis le [indiquer date] seront ainsi réputées avoir été réalisées pour le compte du [nom de l'association] qui les reprendra dans ses comptes.

b. Date d'effet de la fusion

La fusion prendra effet au [indiquer date].

[Noms des associations dissoutes] transmettront au [Nom de l'association opératrice de la fusion absorption] tous les éléments composant leur patrimoine dans l'état où ledit patrimoine se trouvera à la date de résiliation définitive de la fusion.

SECTION 2 – PATRIMOINE A TRANSMETTRE A TITRE DE FUSION PAR LES ASSOCIATIONS [Nom des associations dissoutes]

A. Désignation et évaluation de l'actif et du passif dont la transmission est prévue

[Noms des associations dissoutes] apportent [Nom de l'association opératrice de la fusion absorption] tous les éléments (actifs et passifs), droits et valeurs, sans exception ni réserves, qui constituent le patrimoine des associations du [Noms des associations dissoutes].

Les comptes des associations **[Noms des associations dissoutes]** qui serviront de base à l'établissement des conditions et des modalités de la fusion seront ceux arrêtés au **[indiquer date]**.

Les éléments actifs et passifs transmis par l'association **[Noms des associations dissoutes]** seront retenus pour leur valeur nette comptable au 31/12/2014.

Situation comptable **[Nom de l'association]**

Situation comptable **[Nom de l'association]**

B. Déclaration sur le personnel

L'association **[Nom de l'association opératrice de la fusion absorption]** reprendra l'ensemble du personnel **[Noms des associations dissoutes]** inscrit dans le registre de cette dernière au **[indiquer date]**.

Par ailleurs, entre la date d'arrêt des comptes au **[indiquer date]** et la date de la fusion effective, **[Noms des associations dissoutes]** s'engagent à ne pas :

- Augmenter les rémunérations brutes de ses salariés,
- Leur accorder de nouveaux avantages en nature ou pécuniaires.

De plus juridiquement l'absorption du **[Noms des associations dissoutes]** n'entraîne pas, ipso facto, le rattachement de l'ensemble des salariés **[nom de la convention collective concernée]**.

La volonté du **[Nom de l'association opératrice de la fusion absorption]** étant d'harmoniser les statuts de tous les salariés même si aucune obligation ne s'impose à lui en la matière.

Il convient donc de mettre en place un processus afin d'assurer une sécurité juridique :

- d'informer les organisations syndicales représentatives de ce que **[Nom de l'association opératrice de la fusion absorption]** entend ouvrir une négociation pour un accord de substitution ;
- qu'un salarié se fasse mandater par l'une de ces organisations syndicales ;
- qu'un accord de substitution soit trouvé.

A défaut, les salariés anciennement **[Nom des associations dissoutes]** conserveront l'ensemble des avantages issus de leur statut collectif au titre des avantages individuels acquis ;

- que l'accord de substitution soit, au demeurant, validé par 2/3 des salariés.

D. Conditions des apports

a. Propriété – jouissance

L'association **[Nom de l'association opératrice de la fusion absorption]** aura jouissance des biens et droits apportés par les associations **[Noms des associations dissoutes]** à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion. L'apport pur et simple des biens et droits se fera à titre gracieux.

b. Charges et conditions

➤ **En ce qui concerne [Nom de l'association opératrice de la fusion absorption]**

Les présents apports sont faits sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes, que [Nom et Prénom], en sa qualité de [fonction en tant qu'administrateur + Nom de l'association opératrice de la fusion absorption] oblige celle-ci à accomplir et exécuter, à savoir :

- L'association [Nom de l'association opératrice de la fusion absorption] prendra les biens et droits avec tous ses éléments corporels et incorporels dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession sans pouvoir demander aucune discussion, division ou indemnité pour quelque cause que ce soit ;
- L'association [Nom de l'association opératrice de la fusion absorption] exécutera à compter de la même date tous les marchés et les conventions intervenus avec les tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui seront apportés, ainsi que toutes les polices d'assurances et tous les abonnements qui auraient pu être contractés ;
- L'association [Nom de l'association opératrice de la fusion absorption] sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances des associations [Noms des associations dissoutes];
- L'association [Nom de l'association opératrice de la fusion absorption] supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes et cotisations, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toutes natures, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation des biens et droits objets de l'apport de fusion ;
- L'association [Nom de l'association opératrice de la fusion absorption] sera tenue à l'acquit de la totalité du passif des associations du [Noms des associations dissoutes] dans les termes et conditions où il deviendra exigible, au paiement de tous les intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou de titres de créances pouvant exister, sauf à obtenir, de tout créancier, tous accords modificatifs de ces termes et conditions ;
- L'association [Nom de l'association opératrice de la fusion absorption] supportera les obligations et bénéficiera des droits attachés aux contrats d'apport avec droit de reprise du [Noms des associations dissoutes];
- Cette création se traduira en particulier par la création des comptes comptables et d'un compte bancaire correspondant.

➤ **En ce qui concerne [Noms des associations dissoutes]**

Les présents apports sont faits sous garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, et en outre sous celles qui figurent dans le présent acte.

[Nom et titre des administrateurs]:

- S'oblige à fournir à l'association **[Nom de l'association opératrice de la fusion absorption]** tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui assurer toutes les signatures et à lui apporter tous les concours utiles pour lui assurer vis à vis de quiconque la transmission des biens et des droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions ;
- S'oblige à mener à bien toutes les démarches nécessaires permettant la mutation au nom de l'association **[Nom de l'association opératrice de la fusion absorption]** de toutes conventions ou engagements de financement ;
- Sous sa responsabilité personnelle que les associations **[Noms des associations dissoutes]** n'ont effectuées depuis le **[indiquer date]**, date de la dernière situation comptable certifiée, aucune opération de disposition des éléments d'actifs ni de création de passif en dehors de celles rendues nécessaires par la gestion courante des associations **[Noms des associations dissoutes]**;
- S'oblige de la même manière sous sa responsabilité personnelle, d'ici la date de réalisation définitive de la fusion, à ne pas effectuer d'opération de disposition des éléments d'actif ni de création de passif en dehors de celles rendues nécessaires par la gestion courante des associations **[Noms des associations dissoutes]**

E. Contrepartie de l'apport

En contrepartie de l'apport effectué par les associations **[Noms des associations dissoutes]** l'association **[Nom de l'association opératrice de la fusion absorption]** s'engage :

- Après adoption de la fusion, à soumettre à son Assemblée Générale Extraordinaire l'adoption [liste des documents à faire voter];
- A conserver aux biens apportés, la destination et l'usage qu'ils avaient au sein **[Noms des associations dissoutes]**;
- A assurer la continuité de l'activité des associations **[Noms des associations dissoutes]**;
- A admettre comme membres, sauf manifestations de volonté contraire de leur part, tous les membres des associations **[Noms des associations dissoutes]** jouissant de cette qualité à quelque titre que ce soit, au dernier jour avant sa dissolution. Les anciens membres des associations **[Noms des associations dissoutes]** jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges que les membres de **[Nom de l'association opératrice de**

la fusion absorption], et seront purement et simplement assimilés à ces derniers

- A permettre la représentation, au sein de ses organes de direction, des anciens membres des associations **[Noms des associations dissoutes]**, par la création de postes de membres du conseil d'administration qui leur seront réservés.

SECTION 3 – DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION **[Noms des associations dissoutes] –DELEGATION DE POUVOIRS A DES MANDATAIRES – MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

A. Dissolution des associations **[Noms des associations dissoutes]**

Du fait de la transmission universelle du patrimoine du **[Noms des associations dissoutes]** au **[Nom de l'association opératrice de la fusion absorption]**, les associations **[Noms des associations dissoutes]** seront dissoutes de plein droit sans liquidation au jour de la réalisation définitive de la fusion et avec effet au **[indiquer date]**, postérieurement aux assemblées Générales Extraordinaires des associations **[Noms des associations dissoutes]** approuvant le présent traité de fusion.

B. Délégations de pouvoirs à des mandataires

Tous les pouvoirs sont conférés à **[fonction en tant qu'administrateur + nom de l'association concernée]**, pouvant agir conjointement ou séparément, à l'effet de poursuivre la réalisation définitive des opérations de fusion, par eux-mêmes ou par un mandataire par eux désigné.

C. Membres de l'association **[Noms des associations dissoutes]**

Les membres des associations **[Noms des associations dissoutes]** deviendront de plein droit au **[indiquer date]** membres de l'association **[Nom de l'association opératrice de la fusion absorption]** à l'exception des membres déjà membres de **[Nom de l'association opératrice de la fusion absorption]** et sauf démission de leur part.

SECTION 4 – DECLARATIONS DIVERSES

A. Déclarations au nom des associations **[Noms des associations]**

[Noms et fonction en tant des administrateurs + nom de l'association concernée], déclarent qu'il sera proposé aux membres de l'association **[Noms des associations dissoutes]** réunis en Assemblée Générale Extraordinaire d'approuver le présent traité de fusion, au vu des comptes arrêtés au **[indiquer date]**, dans chacune des deux associations et qui seront présentés aux membres lors de cette assemblée.

B. Déclarations au nom de l'association **[Nom de l'association opératrice de la fusion absorption]**

[Nom et prénom], ès qualité et au nom de l'association **[Nom de l'association opératrice de la fusion absorption]**, déclare qu'il sera proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire de cette association d'approuver le présent traité de fusion pour aboutir à la fusion-absorption des associations **[Noms des associations bénéficiaires de la fusion absorption]**, au vu des comptes arrêtés au **[indiquer date]**, dans chacune des deux associations et qui seront présentés aux membres lors de cette assemblée.

SECTION 5 – DECLARATIONS FISCALES

La présente opération de fusion sera enregistrée au droit fixe conformément à l'article 816 du code Général des Impôts (D. Adm 7H- 3731 N°38).

En outre, l'association **[Nom de l'association opératrice de la fusion absorption]** se substituera à tous les engagements qu'aurait pu prendre les **[Noms des associations dissoutes]** à l'occasion d'opérations de fusion ou d'apports partiels d'actifs soumis au régime prévu aux articles 210A et 210B du Code Général des impôts et qui se rapporteraient à des éléments transmis au titre de la présente fusion.

SECTION 6 – REALISATION DE LA FUSION

Le présent projet de fusion et la dissolution sans liquidation des associations **[Noms des associations dissoutes]** qui en résulte ne deviendra définitif qu'à compter des assemblées de ratification de la fusion réunies par chaque association, sous réserve de la réalisation préalable de conditions suspensives ci-après :

A. Approbation avant le [indiquer date] par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association [Nom de l'association opératrice de la fusion absorption] de l'évaluation des apports à titre de fusion des associations [Noms des associations dissoutes] au titre du présent projet de fusion

B. Approbation avant le [indiquer date] par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association [Nom de l'association opératrice de la fusion absorption] du présent projet de fusion

C. Approbation avant le [indiquer date] par l'Assemblée Générale Extraordinaire des associations [Noms des associations dissoutes] du présent projet de fusion

D. Ainsi, si l'ensemble des conditions suspensives qui précèdent n'étaient pas intervenues d'ici au [indiquer date] les présentes conventions seraient considérées comme nulles et non avenues sans qu'il y ait lieu à paiement d'aucune indemnité.

[Ajouter autant d'alinéa que d'éléments à faire valider]

SECTION 7 – FORMALITES DE PUBLICITE – FRAIS ET DROITS-ELECTION DE DOMICILE – POUVOIRS POUR LES FORMALITES DE PUBLICITE.

A. Formalité de publicité

La dissolution sans liquidation suite à la fusion par voie d'absorption des associations **[Noms des associations dissoutes]** fera l'objet d'une déclaration en Préfecture et d'une publication au Journal Officiel.

B. Frais et droit

Les frais et droits des présentes et ceux de leur réalisation seront supportés par l'association

[Nom de l'association opératrice de la fusion absorption].

C. Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès verbaux qui en seront la suite ou la

conséquence, les parties font élection de domicile au siège social de l'association

[Nom de l'association opératrice de la fusion absorption] à **[Nom de la ville]**.

D. Pouvoirs pour les formalités de publicité

Tous les pouvoirs sont donnés à **[Nom de l'administrateur de l'association opératrice de la fusion absorption]** pour effectuer pour le compte de **[Nom de l'association opératrice de la fusion absorption]** formalités nécessaires à l'absorption du **[Noms des associations dissoutes]** et à **[Nom des administrateurs de l'association dissoute]** pour la dissolution sans liquidation du **[Noms des associations dissoutes]**.

Pour effectuer ces formalités, ils pourront désigner un mandataire.

SECTION 8 – ANNEXES AU PROJET DE FUSION

Fait en trois exemplaires originaux,

À **[indiquer lieu]**

Le **[indiquer date]**,

[Nom des associations + nom et titre des signataires]